

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

**COMMUNE de LES ACHARDS**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 octobre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 6  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-quatre octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LECOMTE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Sylvain MONIOT-BEAUMONT a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

**Absente excusée** : Sarah RENAUD

**Absente** : Corinne BRAUD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Stéphanie CHIFFOLEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D24102022 07 : Garantie d'emprunt sollicitée par Podeliha concernant le financement d'acquisition de 4 logements situés sur la commune des Achards « Yole »**

Monsieur le Maire explique que la commune des Achards a été destinataire d'un courrier en date du 11/10/2022 de la part de Podeliha sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 30% du prêt concernant le financement principal d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 4 logements sur la commune tandis que le Département de la Vendée est sollicité pour les 70% restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune des Achards accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 499 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 139886 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 149 700.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et des consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Stéphanie CHIFFOLEAU

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 31/10/2022  
Au registre